



Ajouter le nom de ma mère au mien, besoin de précision ...

Par **Toinous**, le **05/03/2012** à **15:51**

Bonjour,
Je souhaite ajouter le nom de ma mère au mien, je me suis déjà fait expliquer la procédure par une employée de mairie mais quelques questions subsistent :
- Puis-je mettre le nom de ma mère en première position : par exemple si je me prénomme Antoine Dupont et que le nom de ma mère est Martin est-ce que je peux choisir Antoine Martin-Dupont ou dois-je obligatoirement m'appeler Antoine Dupont-Martin ?
- La présence du tiret est-elle obligatoire entre les deux noms ?
- Sur mon C.V et sur d'autres documents "non officiels" pourrais-je inscrire le seul nom de ma mère ?
- Je réalise cette opération en faisant renouveler ma carte d'identité, est-ce que je peux aussi faire renouveler mon passeport ainsi que d'autres documents officiels afin d'y modifier le nom ?
Merci d'avoir pris le temps de me lire, et merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement
Antoine

Par **Tisuisse**, le **05/03/2012** à **18:52**

Bonjour,
Pour tous les papiers administratifs ou officiels, seul vos nom et prénoms officiels peuvent y figurer et c'est le cas du passeport et de la carte nationale d'identité. Seul un jugement peut modifier de façon officielle, votre nom et/ou votre prénom.
Pour tous les autres documents, vous faites comme vous le voulez, cependant je vous déconseille vivement ce stratagème pour des CV, les employeurs ne comprendraient pas ensuite que vous leur présentiez des documents officiels à un autre nom.